

A network diagram with black nodes and lines on a light gray background, partially obscured by a large red circle.

**Appel à Projets**  
**« Développons  
les services au public  
innovants en  
Pyrénées-Orientales »**



**leDépartement66.fr**

## CONTEXTE ET OBJET DE L'APPEL A PROJETS

### **1.1 Contexte**

L'accessibilité des services au public est au cœur des préoccupations du Département des Pyrénées-Orientales, et constitue un axe central de la politique publique d'aménagement et de solidarité territoriale.

En matière d'accueil, les enjeux de pérennisation des services au public sont prépondérants pour favoriser l'implantation de nouvelles populations sur le territoire départemental et proposer ainsi une offre de vie de qualité et attractive, ainsi qu'un bouquet de services répondant à l'ensemble des besoins de la population.

Dès lors, afin d'améliorer la coordination et la présence des services au public sur l'ensemble du territoire départemental, la mise en cohérence des stratégies territoriales des opérateurs publics et privés, des services des collectivités territoriales et de l'État, devient une nécessité absolue.

C'est pourquoi, le Département et les Services de l'État ont initié dès le mois de décembre 2014, une démarche visant à établir un Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Le SDAASP composé d'une phase d'enquête à la population, d'ateliers de concertation avec les territoires et d'un diagnostic partagé définit, pour une durée de 6 ans, un programme d'actions, destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

Acté par délibération par l'ensemble des acteurs et partenaires (EPCI, Région, CTAP, prestataires de services...), le SDAASP a été définitivement validé, par arrêté préfectoral, le 28 décembre 2017.

Désormais, le SDAASP doit permettre de fédérer et de renforcer les échanges entre les acteurs des services au public (prestataires de service, collectivités territoriales, structures sociales, usagers ...) autour d'actions innovantes permettant d'améliorer l'accessibilité des services au public et également de développer ces services pour tous sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce schéma est aussi un support d'innovation autour de nouvelles coopérations et réponses territoriales qui doivent prendre en compte l'évolution des modes de vie et des usagers, le besoin de lien social et de solidarité humaine d'un département rural.

C'est pourquoi, le Département des Pyrénées-Orientales s'engage dans une politique ambitieuse de services au public et propose cet appel à projets.

### **1.2 Objectifs de l'appel à projets "Développons les services au public innovants en Pyrénées-Orientales"**

L'appel à projets "Développons les services au public innovants dans les Pyrénées-Orientales" a pour finalité de repérer, soutenir et valoriser des projets d'investissement en maîtrise d'ouvrage publique ou privée qui s'appuient sur une démarche d'innovation et contribuent à l'amélioration de l'accessibilité des services au public sur le territoire départemental.

Il vise ainsi à:

- x favoriser l'émergence de projets sur les territoires en adéquation avec les politiques départementales,
- x encourager et mettre en valeur la mobilisation et la mise en synergie d'acteurs autour d'un projet de territoire,
- x encourager l'innovation, l'expérimentation et la capitalisation d'expériences,
- x contribuer à l'amélioration de l'accessibilité des services au public sur le territoire départemental.

### **1.3 La caractérisation de l'innovation en matière d'amélioration de l'accessibilité des services au public**

Les projets retenus devront faire preuve d'innovation et ainsi démontrer le caractère innovant de la démarche engagée. Pour ce faire, il leur sera demandé de remplir une fiche synthèse du projet comportant des critères de l'innovation en matière de services au public (voir fiche synthèse n°1 jointe au dossier).

Une importance toute particulière sera portée aux résultats attendus du projet, ainsi qu'aux retombées sur le territoire de projet et départemental, en cohérence avec le SDAASP des Pyrénées-Orientales.

### **1.4 Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)**

Le programme d'actions du SDAASP se décline autour de **5 axes stratégiques** thématiques traduits par une quarantaine de fiches actions (voir fiche synthèse n°2 plan d'actions SDAASP jointe au dossier).

Ce programme d'actions a été construit grâce à un état des lieux de l'offre existante et une analyse des besoins en matière d'accessibilité des services sur le territoire départemental. Les documents relatifs au SDAASP sont consultables sur le site Internet du département (<http://www.ledepartement66.fr/2043-presentation-du-schema-departemental-d-accessibilite-des-services-au-public.htm>).

Pour mémoire, rappel des 5 axes stratégiques :

- x Axe 1 - Améliorer l'accès aux services au public pour ceux qui en sont les plus éloignés,
- x Axe 2 - Renforcer l'offre de santé et optimiser sa territorialisation,
- x Axe 3 - Maintenir les services du quotidien et anticiper les risques de déficit de services,
- x Axe 4 - Renforcer la cohésion sociale en facilitant l'accès aux services publics et aux services sociaux,
- x Axe 5 - Soutenir les services au public pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire.

Au-delà des approches thématiques, il était également ressorti de la réflexion, 3 enjeux transversaux à tous les thèmes sectoriels : la mutualisation, la communication et la gouvernance du schéma.

Par ailleurs, le SDAASP aborde largement l'accès aux services sur le territoire départemental. Facteur de qualité de vie, de lien social, de solidarité et d'attractivité, les services sont appréhendés globalement intégrant ceux du secteur public mais également ceux rendus par le secteur associatif et/ou le secteur marchand.

En matière d'offre de services, le SDAASP a pointé les thématiques prioritaires suivantes : les services de mobilité, le numérique et ses usages, les services courants au public (commerces de proximité, petite enfance, loisirs et sport, tiers lieux...), les services de santé, les services sociaux, l'aide à l'emploi, la jeunesse et la culture.

A titre de rappel, si la notion d'accessibilité renvoie en priorité à l'accès physique des équipements (temps et modes d'accès), il est nécessaire d'élargir les réflexions à l'ensemble des dimensions de l'accessibilité qui ne se résument pas à l'accessibilité physique.

Au-delà de l'éloignement des services, il s'agit de prendre en compte les aspects suivants liés à l'accessibilité physique : facilité à trouver l'information recherchée, connaissance et visibilité du service public, prise de contact avec le service, adaptation des horaires aux usagers, disponibilité mais aussi accessibilité des différents publics ou encore qualité du service rendu.

Enfin, en fonction des territoires, d'autres aspects sont également à prendre en compte : enclavement, ruralité, isolement, degré de mobilité des habitants, vieillissement de la population, résistance aux changements etc...

Ces différents éléments sont autant de critères permettant d'appréhender l'accessibilité aux services.

## **1.5 Critères d'éligibilité**

L'appel à projets "Développons les services au public innovants en Pyrénées-Orientales" s'adresse, pour des dépenses d'investissement uniquement, au maître d'ouvrage public et privé et plus précisément aux:

- x associations,
- x structures publiques et para-publiques,
- x collectivités territoriales et leurs groupements.

Ce dispositif soutiendra les actions portant sur les enjeux prioritaires du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) suivants :

- x Enjeu 1 – Attractivité territoriale auprès des professionnels de santé / Pôles de santé,
- x Enjeu 2 – Commerces / Services de proximité / Revitalisation des bourgs centres,
- x Enjeu 3 – Attractivité, cadre de vie / Vie associative et intergénérationnelle,
- x Enjeu 4 – Mobilité.

Les projets proposés devront :

- x s'inscrire dans au moins une des thématiques proposées,
- x démontrer, de manière argumentée, le caractère innovant de la démarche engagée,
- x démontrer, de manière argumentée, la contribution du projet présenté au développement des services au public sur le territoire départemental et en cohérence avec le SDAASP des Pyrénées-Orientales,
- x ne pas être achevés au moment du lancement du dispositif. Dans le cas d'opérations ayant déjà démarré, seules les dépenses réalisées après le lancement du présent dispositif seront considérées comme éligibles.

## **MODALITES DE SOUTIEN DU DEPARTEMENT**

A travers cet appel à projets, le Département souhaite s'engager dans un véritable partenariat avec les parties prenantes des services au public sur l'ensemble du territoire et ainsi faire émerger une mutation vers la création de nouveaux services.

### **2.1 Le soutien financier du Département**

Les projets retenus bénéficieront d'une aide départementale qui sera attribuée au cas par cas, selon les besoins du projet et de l'enveloppe budgétaire du Département qui aura été allouée.

Cette aide sera destinée à soutenir la structure bénéficiaire dans la mise en oeuvre de son projet et servir d'effet levier. Pour rappel, seules les dépenses d'investissement sont éligibles dans le cadre de l'appel à projets.

### **2.2 La promotion et la valorisation des initiatives sélectionnées**

Le Département s'attachera à promouvoir et à développer la notoriété des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets. Il s'agira de favoriser la visibilité de ces projets à travers différents temps (mise en réseau des différents territoires, capitalisation des retours d'expériences, séminaires de travail, conférences ...) ou supports de communication (site Internet du Département, plaquette, article dans l'Accent Catalan etc.).

Aussi, dans le cadre de cet appel à projets, les projets retenus autorisent le Département des Pyrénées-Orientales à utiliser leurs noms (nom de la structure, du président, du responsable du projet), leurs réalisations (telles que décrites dans le dossier de candidature), ainsi que tous documents et photos pour toute action de communication et/ou de valorisation (relations publiques, relations presse, site Internet ...) qui pourrait être liée à cet appel à projets.

## PROCEDURE DE CANDIDATURE ET SELECTION DES PROJETS

### **3.1 Procédure de candidature**

Les structures candidates devront adresser, soit par courrier électronique, soit par voie postale, un dossier comportant les éléments suivants:

- x Un courrier de demande de participation à l'appel à projets "Développons les services au public innovants en Pyrénées-Orientales" signé du responsable légal de la structure, motivant et justifiant la demande à l'attention de Madame la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales.
- x Le dossier de candidature (fiche synthèse n°3 modèle de dossier de candidature) dûment rempli, signé et daté.
- x Une présentation de la structure porteuse et à l'initiative du projet (raison sociale, SIREN, statut, adresse, activité, organigramme ou effectif dont nombre d'ETP dédié au projet, nombre d'adhérents et de bénévoles actifs, activités développées...).
- x Une présentation du projet : contexte, origine, objectifs et résultats attendus, service proposé et/ou amélioré, stade d'avancement, modalités de mises en oeuvre, partenariat à développer, moyens techniques et humains dédiés, modalités de gouvernance...
- x Un argumentaire démontrant le caractère innovant en matière d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Pour cela, remplissez à minima la fiche synthèse n°1 sans hésiter à rajouter des arguments.
- x Un argumentaire démontrant en quoi le projet répond à une amélioration de l'accessibilité des services au public et est en lien avec le SDAASP des Pyrénées-Orientales (lien vers une fiche action du SDAASP).
- x Une présentation du processus de construction du projet et de son ancrage territorial.
- x Une proposition de budget prévisionnel du projet.

L'ensemble des pièces pré-citées (cahier des charges de l'AAP, fiches synthèse...) sont téléchargeables sur le site Internet du Département des Pyrénées-Orientales.

### **3.2 Pièces administratives à fournir pour la structure candidate**

- x Un courrier de demande de subvention adressé à Hermeline MALHERBE, Présidente du Département, portant clairement la mention "Appel à projets : Développons les services au public innovants en Pyrénées-Orientales",
- x Le dossier de candidature rempli, signé et validé par l'ensemble des partenaires du projet,
- x La fiche synthèse caractérisation de l'innovation en matière de services au public remplie et validée par l'ensemble des partenaires du projet,
- x La fiche synthèse plan de financement prévisionnel détaillé du projet signée, datée, faisant apparaître un taux d'autofinancement égal ou supérieur à 20 % du coût total du projet ainsi que les co-financements sollicités auprès d'autres organismes (Etat, Région, Fonds Européens...) pour le projet,
- x Les devis estimatifs liés au projet,
- x Les copies de notifications d'octroi des co-financements obtenus dans le cadre du projet,
- x Les coordonnées bancaires (RIB) de la structure demandeuse,

- x Pour les collectivités et structures para-publiques :
    - les délibérations du maître d'ouvrage faisant apparaître le coût du projet, le plan de financement.
  
  - x Pour les associations :
    - le procès-verbal de l'AG actant le projet,
    - le récépissé de déclaration de création de la structure (Journal Officiel),
    - les statuts et la composition du bureau (dernière version en vigueur, datée et signée),
    - le bilan d'activités de l'année précédente, le compte de résultat et le bilan financier du dernier exercice clos,
    - le budget prévisionnel de la structure.
- Important :*** Dans le cadre du présent dispositif, les associations sont tenues **de ne pas effectuer la demande de subvention par le biais du site Pass 66 du Département, celui-ci étant exclusivement réservé aux demandes de subventions de fonctionnement annuel.**

Les candidatures devront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante: **[schema.servicesaupublic@cd66.fr](mailto:schema.servicesaupublic@cd66.fr)**

- ou par courrier à l'attention de Madame la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante:

*Département des Pyrénées-Orientales  
Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire  
Mission Concertation Citoyenne et Services au Public Innovants  
04 68 85 82 86 / 04 68 85 82 76  
**[schema.servicesaupublic@cd66.fr](mailto:schema.servicesaupublic@cd66.fr)**  
24 Quai Sadi Carnot  
66 000 PERPIGNAN*

Dès sa réception, chaque candidature fera l'objet d'un accusé de réception par courrier électronique.

### **3.3 Modalité de sélection des projets**

#### **3.3.1 Critères d'analyse des projets**

- x L'inscription du projet dans au moins une des thématiques proposées,
- x Le contexte du projet (constat/besoin, cibles de l'initiative, retombées éventuelles...),
- x L'adéquation du projet au regard des besoins du territoire ciblé et sa cohérence avec les orientations du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) des Pyrénées-Orientales,
- x Le caractère innovant du projet en matière de services au public (argumentaire fiche synthèse n° 1),
- x Le processus de construction du projet collectif et coopératif / modalités de gouvernance,
- x La capacité du projet à impacter la consolidation et/ou le développement des services au public sur le territoire ciblé.

#### **3.3.2 Modalités de sélection des projets**

Les projets retenus répondront aux critères définis par le présent appel à projets au regard de leurs plus-values sur le territoire concerné.

Les projets éligibles seront analysés par un Comité Technique composé de plusieurs services sectoriels du Département.

Les candidatures seront ensuite soumises au Jury composé de représentants du Département,

d'experts selon les domaines choisis et de représentants de partenaires du Département. Ce jury émettra un avis, dont les conclusions seront présentées aux élus départementaux, pour attribution des aides départementales. Tous les candidats seront tenus informés par courrier de la décision de l'Assemblée Départementale.

A l'issue de ce vote, une convention d'attribution de l'aide financière sera signée entre le Département et les porteurs de projet lauréats (et potentiellement avec les autres partenaires cofinanceurs).

### **3.3.3 Modalités de l'aide du Département des Pyrénées-Orientales**

Cette aide est destinée à soutenir la structure bénéficiaire dans la mise en oeuvre ou le développement du projet lauréat et servir d'effet levier.

#### **Seules les dépenses d'investissement sont éligibles.**

Compte tenu de l'intérêt particulier présenté par le projet de services au public, l'aide départementale sera attribuée selon les critères suivants :

- x la subvention sera versée uniquement au bénéficiaire, porteur principal du projet lauréat,
- x le montant maximal de la subvention sera **non révisable**, notamment en cas de réévaluation du coût de l'opération subventionnée et ce, même si la dépense réalisée dépasse le coût prévisionnel de l'opération,
- x la subvention allouée sera incessible. A ce titre, le bénéficiaire ne pourra, pour quelque raison que ce soit, reverser tout ou partie de la subvention à un tiers,
- x le versement de la subvention sera effectué par acomptes au fur et à mesure de la réalisation de l'investissement, jusqu'à hauteur de 80% maximum du montant de la subvention en fonction du montant des dépenses justifiées par le bénéficiaire.

**En terme de communication**, les structures retenues s'engagent à :

- x Informer le Département du début de l'opération ; le Département sera invité obligatoirement aux réunions de projet ainsi qu'à la pose de la première pierre ou inauguration (manifestation similaire), le cas échéant, que la Collectivité organisera, à une date arrêtée conjointement.
- x En tant que partenaire financier, le Département devra toujours apparaître comme partie invitante au même titre que les autres contributeurs au projet, notamment lors de la pose de la première pierre ou lors de l'inauguration.
- x L'apposition d'une plaque mentionnant le logo du Département sera effectuée d'une manière pérenne et lisible sur les travaux réalisés.
- x Faire mention de la participation du Département sur tout support de communication, notamment avec la pose, sur le chantier, de panneaux d'information du public, indiquant de façon claire et lisible, le concours financier du Département ainsi que le logo représentant ce dernier. La structure lauréate fera mention de cette aide pour toute interview, dans tous ses rapports avec les médias et sur tout document écrit ou graphique faisant référence aux investissements subventionnés au titre de la présente convention.

Ces obligations de la Collectivité en matière de communication visent à assurer une meilleure lisibilité par le public de l'utilisation de l'argent public issu de la fiscalité départementale.

Calendrier Prévisionnel	
Lancement de l'appel à projets	J
Clôture de dépôt des candidatures	J + 2 mois
Analyse des dossiers par le Comité Technique	J + 3 mois
Avis du Jury	J + 1 mois
Date de la Commission Permanente / sélection des candidatures et attribution de l'aide	J + 3 mois
Versement de l'aide départementale	J + 1 mois

Contacts	
<p>Département des Pyrénées-Orientales 24 Quai Sadi Carnot 66 000 PERPIGNAN</p> <p><a href="http://www.ledepartement66.fr">http://www.ledepartement66.fr</a></p>	<p>Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire</p> <p><i>Département des Pyrénées-Orientales Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire Mission Concertation Citoyenne et Services au Public Innovants 04 68 85 82 86 / 04 68 85 82 76 <b><u>schema.servicesaupublic@cd66.fr</u></b> 24 Quai Sadi Carnot 66 000 PERPIGNAN</i></p>

**Direction Attractivité  
et Rayonnement du Territoire**

**Mission Inclusion Numérique  
Services au Public Innovants  
Dialogue Citoyen**

**Responsable : Elodie COSTA**

**04 68 85 82 86**

**[elodie.costa@cd66.fr](mailto:elodie.costa@cd66.fr)**

**Chargée de développement  
des services au public innovants :**

**Marina CANOVAS**

**04 68 85 82 76**

**[marina.canovas@cd66.fr](mailto:marina.canovas@cd66.fr)**



**leDépartement66.fr**